



DÉLIBÉRATION N° 40/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

OBJET :
RESSOURCES HUMAINES
Accroissements saisonniers
d'activités : Musée – Services
Techniques

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 8/4/2024
Publié ou notifié
le : 9/4/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

Mme Lucie PINTO par Mme Laurence DUPONT.
M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée que les dispositions légales et réglementaires prévoient que la collectivité peut faire appel aux services d'agents non titulaires pour répondre à un besoin d'emploi dans des services.

Aussi, en prévision des périodes saisonnières, il est nécessaire de renforcer les Services Techniques et le Musée.

Ainsi, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la création, à compter du 1^{er} juin 2024, pour une durée de 3 mois, de deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer des fonctions au sein des services techniques (Accroissement saisonnier d'activité) ;
- **AUTORISE** la création, à compter du 1^{er} mai 2024, pour une durée de 6 mois, d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps non complet pour exercer des fonctions d'accueil du public (scolaires, loisirs, adultes) et de la médiation autour de l'exposition temporaire au sein du Musée (Accroissement saisonnier d'activité).

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la collectivité.

Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

